MÉTHANISATION | Une charte Métha'Normandie pour co-construire la filière Biogaz !

Mis en place en 2018 par l'ADEME et la Région Normandie, le plan Métha'Normandie vise à promouvoir et développer la filière méthanisation sur le territoire normand. Les ambitions régionales parfois freinées par des difficultés d'acceptabilité des projets ont incité à l'élaboration d'une Charte par les acteurs régionaux de cette thématique dont le SIEGE 27.

La Charte Métha'Normandie

Ce document d'engagement a pour objectif d'encourager et favoriser le dialogue territorial lorsqu'un projet se dessine. Il définit pour cela des thématiques essentielles à aborder pour le bon déroulement des projets qui permettront notamment de prévenir des oppositions, prendre en considération les territoires et les populations dans la construction des projets, favoriser l'acceptabilité sociale, etc.

Concrètement :

Elle repose sur 4 piliers :

- L'information : faciliter l'appropriation locale et assurer la transparence ;
- L'inclusion et la concertation : bonifier la construction des projets grâce à une meilleure compréhension des enjeux et contraintes de l'ensemble des acteurs ;
- La formation et la professionnalisation : viser l'amélioration continue du développement de la filière et veiller à sa pérennité ;
- Le respect de la réglementation : répondre à des exigences plus ou moins contraignantes afin de concourir à l'acceptabilité de la filière.

Et engage 3 typologies d'acteurs :

- Les porteurs de projets : mettre en place et tenir un dialogue territorial avec les acteurs locaux autour de leurs projets de méthanisation ;
- les élus locaux : faciliter et accompagner le dialogue territorial entre les porteurs de projet et les acteurs locaux, sans s'engager vis-à-vis du projet ;
- les acteurs régionaux (dont le SIEGE 27) : promouvoir et accompagner les actions de dialogue territorial dans leurs compétences respectives.

En tant que membre permanent des comités stratégiques et techniques du plan Métha-Normandie, le SIEGE 27 a participé à l'élaboration du contenu de cette charte.

En savoir plus

SAVE THE DATE

Le SIEGE 27 vous donne rendez-vous lors de la 3ème rencontre régionale de la Méthanisation en Normandie le jeudi 1er décembre à l'Abbaye du Valasse (76)

Un rendez-vous important réunissant toutes les personnes physiques ou morales souhaitant contribuer au développement de la méthanisation en Normandie. À cette occasion la charte Métha'Normandie sera officiellement lancée.

En savoir plus et s'inscrire

A propos de Métha'Normandie

La Région et l'ADEME Normandie ont mis en place dès 2018 un Plan régional méthanisation dorénavant nommé « Métha'Normandie » dans le but de promouvoir et développer cette énergie renouvelable à l'échelle normande :

- Assurer une veille technique et réglementaire,
- Organiser des groupes de travail,
- Former certains acteurs,
- Référencer les unités en fonctionnement ou en projet,
- Capitaliser des retours d'expérience,
- Faciliter les démarches des porteurs de projet, etc.

Il s’appuie sur les compétences d’autres acteurs régionaux tels que : Biomasse Normandie, la Chambre régionale d’agriculture et les syndicats d’énergie normands.

Publié le 24 octobre 2022